



ZONE DE POLICE DES 3 VALLEES
ZP 5311

AVIS

Le Président du Collège de Police fait savoir que le Conseil de Police en sa séance du **17 octobre 2019** a approuvé la Modification Budgétaire n° 1 relative au Budget de l'Exercice 2019 - Services Ordinaire et Extraordinaire et ce, conformément à l'article 242 de la Nouvelle Loi Communale.

Cette Modification Budgétaire est déposée au Secrétariat de la Zone de Police des 3 Vallées, Avenue de la Libération, 50 à 5660 Couvin, où chacun peut en prendre connaissance sans déplacement pendant les heures d'ouverture au public soit le matin de 09h00 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 16h00 et ce, du **28 octobre au 25 novembre 2019 inclus**.

La Secrétaire,

Chantal PETRE.



Le Président,

Bourgmestre,
Maurice JENNEQUIN.